

**- TERRE D'ÉMERAUDE COMMUNAUTÉ -**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**DÉLIBÉRATION N°086/2022**

Envoyé en préfecture le 10/06/2022

Reçu en préfecture le 10/06/2022

Affiché le

Berger Levault

ID : 039-200090579-20220608-D\_086\_2022-DE

**SÉANCE DU 08 JUIN 2022**

**Nombre de Conseillers**

En exercice : 116

Titulaires présents : 80

Suppléants présents : 3

Pouvoirs : 14

**Date de convocation :**

02/06/2022

**Date d'affichage :**

10/06/2022

Votants :	97	Pour :	97	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt-deux, le huit juin, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle François TRUFFAUT de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

**Délégués titulaires présents (80) :**

ANDREY Patrick ; ARTIGUES Damien ; AYMONIER Gaëtan ; BAILLY Jacques ; BAILLY Thierry ; BELLAT Stéphane ; BELPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BENOIT Jérôme ; BOISSON Jean Pierre ; BOISSON Laurence ; BONIN Robert ; BOURGEOIS Rachel ; BOURGEOIS Josette ; BOZON Fabienne ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CAILLON Gérard ; CALLAND Jacques ; CAPELLI Sophie ; CATILAZ Christophe ; CATTET Jean-Luc ; CHATOT Patrick ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COLIN Gwenaël ; CORAZZINI Sylvie ; DALLOZ Jean-Charles ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DEVAUX Catherine ; DUBOCAGE Françoise ; DUFOUR Anne ; DUTHION Jean-Paul ; ETCHEGARAY Josiane ; FAVIER Jean-Louis ; GAMBEY Olivier ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GRAS Françoise ; GROS DIDIER Jean Charles ; GUERIN Jean Luc ; GUILLOT Evelyne ; HOTZ Richard ; HUGUES Guy ; JACQUEMIN Pierre ; JOURNEAUX Cyrille ; JULLEROT Pascal ; LAVRY Dominique ; LONG Grégoire ; LUSSIANA Eddy ; MAILLARD Jean-Claude ; MARQUES Patrick ; MILLET Jacqueline ; MILLET Michel ; MONNERET LUQUET Jocelyne ; MOREL Alain ; MOREL Denis ; MOREL-BAILLY Hélène ; PAIN Michel ; PERRIN Alexandre ; PIETRIGA Guy ; POURCELOT Anaïs ; PRELY Fabrice ; PROST Philippe ; RASSAU Jean-Noël ; RAVIER Pascal ; REBREYEND COLIN Micheline ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; ROUX Nathalie ; RUDE Bernard ; SCHAEFFER Catherine ; SERVIGNAT Odette ; STEYAERT Frank ; THOMAS Rémi ; TISSOT Isabelle ; VACELET Jean-Marie ; VIAL Jacques ; VILLESSECHE Anne ; VUITTON Antoine.

**Délégués suppléants présents (3) :** GIBOZ Brigitte ; GRESSSET Dominique ; PARTY Annick.

**Excusés ayant donné pouvoir (14) :** BAUDIER Stéphanie à MOREL BAILLY Hélène ; BOILLETOT Jean-Marc à DUTHION Jean Paul ; BONDIER Jean-Robert à GAUTHIER-PACOUD Sandrine ; BRUNET Hervé à DUBOCAGE Françoise ; CASSABOIS Yannick à ETCHEGARAY Josiane ; CHAMOUTON Patrick à VUITTON Antoine ; FATON Patrice à PIETRIGA Guy ; FAGUET Jean-Jacques à BENIER ROLLET Claude ; GEAY David à LONG Grégoire ; JAILET Bernard à SERVIGNAT Odette ; LACROIX Serge à RASSAU Jean-Noël ; PARIS Robert à VIAL Jacques ; REYDELLET DELORME Emmanuelle à PROST Philippe ; ROZEK Evelyne à Philippe PROST.

**Excusés :** BANDIER Dominique ; BAILLY Hervé ; BARIOD Denis ; BLASER Michel ; CAPPELLI Célestin (représenté par GRESSSET Dominique) ; CORON Nathalie ; DE MERONA Bernard (représenté par PARTY Annick) ; GROS-FUAND Florence ; HUGONNET Franck ; LANCELOT Catherine (représentée par GIBOZ Brigitte) ; MORISSEAU Gilles ; PANISSET Marilyne ; VENNERI PARE Sandra.

**Absents :** BIN Richard ; BRIDE Frédéric ; CIOE Bruno ; DAVID Lauriane ; DUFOUR Christiane ; DUMONT GIRARD Philippe ; LAMARD Philippe ; NEVERS Jean-Claude ; PAGET Jean-Marie ;

**Secrétaire de séance :** BENIER-ROLLET Claude.

**Objet : MUSÉE DU JOUET - Appel à projets « Eté culturel » de la DRAC Bourgogne-Franche-Comté 2022**

Rapporteur : Claude BENIER-ROLLET

**Le RAPPORTEUR,**

**EXPOSE**

Envoyé en préfecture le 10/06/2022

Reçu en préfecture le 10/06/2022

Affiché le

Berger  
Levraud

ID : 039-200090579-20220608-D\_086\_2022-DE

En 2020, le ministère de la Culture a mis en place le dispositif « Été culturel ». L'objectif est de permettre aux jeunes et aux familles, surtout celles qui ne partent pas en vacances, d'avoir accès à une offre culturelle de qualité pendant l'été. La subvention attribuée sert notamment à soutenir la rémunération des artistes.

Le musée du Jouet a chaque année pour ambition de développer une offre de médiation et d'animation diversifiée autour de son exposition temporaire. En juillet et en août 2022, des animations, visites, ateliers seront proposés aux visiteurs du musée en lien avec l'exposition « Entrez dans le Game » (Du 22 juin 2022 au 08 mai 2023).

C'est dans ce contexte que le musée du Jouet soumet à la DRAC Bourgogne-Franche-Comté une fiche d'actions et une demande de subvention qui permettra de soutenir cette programmation.

**Le BUREAU COMMUNAUTAIRE**, dans sa séance du 1<sup>er</sup> juin 2022 a émis un avis favorable,

**Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

**DÉCIDE**

**D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel de l'opération comme suit

<b>Dépenses TTC</b>		<b>Recettes TTC</b>		
Rémunération des artistes	3 655 €	DRAC	3 450 €	60 %
Communication - publicité	1 200 €	Structure intercommunale	2 300 €	40 %
Temps agent	353 €			
Matériel	50 €			
Frais de repas et d'hébergement	192 €			
Droits SACEM	300 €			
<b>Total des dépenses</b>	<b>5 750 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>5 750 €</b>	<b>100 %</b>

**DE SOLICITER** la DRAC Bourgogne-Franche-Comté pour l'attribution d'une subvention au titre du dispositif national « Eté culturel 2022 » au taux de 60%.

**DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget chapitre 011.

**DE CHARGER** Monsieur le Président de signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Envoyé en préfecture le 10/06/2022

Reçu en préfecture le 10/06/2022

Affiché le

Berger  
Levraud

Pour ext ID: 039-200090579-20220608-D\_086\_2022-DE

L'autorité territoriale :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de son dépôt en Préfecture et de sa notification ou publication
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon ou par l'application Internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication.

  
Le President

